



GROUPEMENT des ASSOCIATIONS de BOURTZWILLER

Association inscrite au tribunal sous N° F24 volume XI VII
SIREN n° 800 014 169 00018

Exemplaire Emprunteur

Mise à disposition de la Camionnette

Date Départ :

Date Retour :

ENTRE :

(Pour les personnes physiques) :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Association :

Km départ camionnette :

Km arrivé camionnette :

L'emprunteur

ET :

NOM : **GroupeMENT des Associations**

N° SIRET : **800 014 169 00018**

Adresse du siège social : **Maison des Associations 62 rue de Sultz, 68200 Mulhouse**

Pour le GroupeMENT

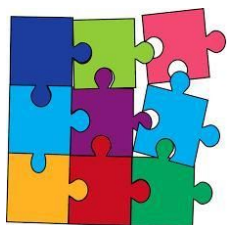


L'emprunteur déclare être à jour de son assurance responsabilité civile, du titre de son permis de conduire. L'emprunteur déclare que le conducteur qui utilise la camionnette possède son permis de conduire depuis plus de trois ans. De plus, il s'engage à prendre en charge toutes réparations qui surviendraient d'un accident dû à sa négligence ainsi que les éventuelles contraventions au Code de la Route.

Modalités du prêt :

30,00€ jour + 20,00€ de caution. (Rendu lors du retour du véhicule)

L'Emprunteur s'engage à rendre la camionnette avec le plein du véhicule au retour. Le ticket de caisse est à fournir pour justificatif. La caution pourra être retenue si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.



GROUPEMENT des ASSOCIATIONS de BOURTZWILLER

Association inscrite au tribunal sous N° F24 volume XI VII
SIREN n° 800 014 169 00018

Exemplaire Groupement

Mise à disposition de la Camionnette

Date Départ :

Date Retour :

ENTRE :

(Pour les personnes physiques) :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Association :

Km départ camionnette :

Km arrivé camionnette :

L'emprunteur

ET :

NOM : **Groupement des Associations**

N° SIRET : **800 014 169 00018**

Adresse du siège social : **Maison des Associations 62 rue de Soultz, 68200 Mulhouse**

Pour le Groupement



L'emprunteur déclare être à jour de son assurance responsabilité civile, du titre de son permis de conduire. L'emprunteur déclare que le conducteur qui utilise la camionnette possède son permis de conduire depuis plus de trois ans. De plus, il s'engage à prendre en charge toutes réparations qui surviendraient d'un accident dû à sa négligence ainsi que les éventuelles contraventions au Code de la Route.

Modalités du prêt :

30,00€ jour + 20,00€ de caution. (Rendu lors du retour du véhicule)

L'Emprunteur s'engage à rendre la camionnette avec le plein du véhicule au retour. Le ticket de caisse est à fournir pour justificatif. La caution pourra être retenue si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.